

DECLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
 - aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
 - aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
 - aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
 - aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
 - aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
 - aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
 - aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
 - aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
 - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir, à tout moment, précise et sûre ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
 - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
 - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.
- Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).**

Attestation sur l'honneur :

- Je soussigné,
- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
 - déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
 - demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.
 - Certifie sur l'honneur ne demander qu'un seul carnet de prélèvement bécasse pour la saison 2023-2024

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER CAMPAGNE DE CHASSE 2023-2024

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

Identification du demandeur : (corriger si nécessaire)

COORDONNEES POSTALES OBLIGATOIRES

Permis de chasser original Duplicata Document étranger équivalent

Numéro : Délivré le :
Par : Département :
Date de naissance :
Lieu de naissance :

Téléphone : Portable :
Mail @ :

Autorisation de chasser accordée par : (pour mineur et majeur sous tutelle)

Père/Mère/Tuteur (1) :
Juge des tutelles (1) :
Le : Signature :
1 - Rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom de signataire de la présente autorisation

« La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle. Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible via le site internet : www.chasse-nature-occitanie.fr/gers/
Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

SIGNATURE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR

Fait à :
Le :

SVP NE PAS DECOUPER

TIMBRE VOTE 2023/24 : Si vous le souhaitez, vous pouvez donner pouvoir à la société de votre choix pour voter à l'AG de la FDC.
Je soussigné donne mon timbre vote pour l'assemblée générale 2024 au représentant légal du territoire à ce jour (si aucune annotation, vous garderez votre timbre vote).
Société ou privé : (noter le nom de la société et/ou du président).
Fait à le Signature Obligatoire

Nature de la validation proposée pour la saison 2023-2024

Validation GERS TOUS GIBIERS : frais de dossier compris,	157 € <input type="checkbox"/>	Validation NATIONALE TOUS GIBIERS : frais de dossier compris,	217 € <input type="checkbox"/>
Validation GERS TOUS GIBIERS : frais de dossier compris, avec ASSURANCE à 20€	177 € <input type="checkbox"/>	Validation NATIONALE TOUS GIBIERS : frais de dossier compris, avec ASSURANCE à 20€	237 € <input type="checkbox"/>

Vous souhaitez un carnet bécasse pour la saison 2023-2024

En cochant cette case, je souhaite disposer d'un carnet bécasse papier

En cochant cette case, je souhaite utiliser le carnet électronique via l'application ChassAdapt (voir au verso)

Conditions de paiement

Chèque daté et signé : à l'ordre de : « Régie Chasse 32 »

Encore plus simple, pensez à la validation par internet et au paiement fractionné.

Dans ce cas, ne remplissez pas ce document (voir au verso). Ces tarifs sont sous réserve des textes en vigueur.

ASSURANCE : pour pouvoir profiter des options proposées, il est obligatoire de prendre la responsabilité chasse à 20 €

(cocher validation avec assurance au recto)

Par INTERNET ma validation c'est SIMPLE et RAPIDE :

Avec la e-validation, Je CLIQUE, J'IMPRIME, JE CHASSE !
Avec la e-validation, c'est un paiement sécurisé.

Rendez-vous sur la page internet de la FDC du GERS

www.chasse-nature-occitanie.fr/gers/

POSSIBILITE : payez en 2, 3 ou 4 fois sans frais :

La F.D.C 32 vous permet de PAYER votre validation départementale ou nationale **EN PLUSIEURS FOIS SANS AUCUN FRAIS** bancaires
Uniquement par internet.

Rendez-vous sur la page internet de la FDC du GERS

www.chasse-nature-occitanie.fr/gers/



CHASS'ADAPT : application mobile des prélèvements Bécasse

C'est un outil moderne gratuit, mis à disposition des chasseurs, pour la gestion adaptative des espèces gibier et cette année la Bécasse avec quotas de prélèvements et le suivi de la réalisation des PMA individuels (Prélèvements Maximum Autorisés). Elle fonctionne sur le terrain, même hors réseau internet. Elle est sécurisée et permet l'exploitation anonyme des tableaux de chasse. (cf. [lien téléchargement](#))

Si vous en faites la demande, pour les prélèvements de bécasses des bois (voir recto) cette application remplace le carnet bécasse papier et languettes (bagues).

PROMOTIONS CHASSE GERS (avant le 28 février 2024)

Cette offre n'est valable que pour une validation départementale Gers enregistrée depuis le Gers
ATTENTION : (à remplir à l'identique sur les deux bons de commande : celui du parrain et celui du filleul)

PARRAIN OU SOCIETE DE CHASSE DE

Je soussigné (NOM-Prénom).....
Adresse :.....
Date de naissance :/...../.....
N° de permis :.....
Adresse e-mail :.....
atteste avoir validé mon permis de chasser pour les trois précédentes saisons (2020-2021, 2021-2022, 2022-2023) ainsi que pour l'année en cours pour **le département du Gers**, déclare parrainer..... et demande le remboursement correspondant à l'offre PROMO CHASSE et je joins un RIB.
Fait à le.....
Signature du Parrain

FILLEUL

Je soussigné (NOM-Prénom).....
Adresse :.....
Date de naissance :/...../.....
N° de permis :.....
Adresse e-mail :.....
atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser depuis trois saisons cynégétiques consécutives quel que soit le département, déclare être parrainé par et demande le remboursement correspondant à l'offre PROMO CHASSE et je joins un RIB.
Fait à le.....
Signature du Filleul

MOINS DE 20 ANS : Je soussigné, âgé de moins de 20 ans, atteste demander la validation départementale gersoise du permis de chasser pour la deuxième année consécutive. Et demande le remboursement correspondant à l'offre Promo Chasse et je joins un RIB.

Fait à, le
Signature :